AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP-4-8-71 209097

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-18-28 - 87-18-29)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg, 45-FLEURY-LES-AUBRAIS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

TABAC

MILDIOU DU TABAC

L'application du règlement de la Communauté Economique Européenne a entraîné la suppression du monopole de la culture du tabac en France et les mesures de lutte contre le Mildiou du tabac (PERONOSPORA tabacina) relèvent désormais des attributions du Ministère de l'Agriculture.

En conséquence, la Station d'Avertissements Agricoles de la Circonscription "CENTRE" diffusera dans ses bulletins les informations dont elle aura connaissance concernant l'apparition des premiers foyers de la maladie et, éventuellement, son développement. Ces informations seront également retransmises par des communiqués dans la presse quotidienne et au moyen des répondeurs téléphoniques installés dans les Stations météorologiques d'ORLEANS-BRICY (Tél. 87.90.65) et de BOURGES (Tél. 24.44.65). Dans ce dernier cas, le communiqué fera suite aux informations sur la prévision du temps.

Un foyer vient d'être découvert dans le Loiret, sur la commune de BEAUCHAMPS. Des mesures appropriées ont été prises par le Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et des Allumettes (SEITA), en vue de limiter ce premier foyer : destruction des feuilles basses malades, cueillette des feuilles basses indemnes et réalisation d'un traitement fongicide sur l'ensemble de la parcelle contaminée.

Les producteurs de tabac voudront bien appliquer rigoureusement les recommandations du SEITA et tenir compte des indications données dans l'arrêté préfectoral du 27 Juillet 1971 et de la circulaire d'application concernant la lutte contre le Mildiou du tabac.

Les producteurs de tabac devront indiquer au SEITA ainsi qu'au Service de la Protection des Végétaux la découverte de tout foyer de Mildiou du tabac.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P 179